

Photo
DOSSIER COMLET

Nature de la formation : CAP Esthétique - Cosmétique - Vente **Durée** : 2 ans – **Période** : sept. 2011 à juin 2013
Objet de la formation : Contenu du référentiel pédagogique du CAP d'Esthétique Cosmétique Vente
Pré requis : 4^{ème} sur dossier, 3^{ème} et seconde, avoir 17 ans dans l'année de l'examen (ou sur obtention de dérogation)
 Lieu : Ecole Silvyta TERRADE 73 rue Louis Blanc – 69006 LYON - **Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 11457 69**
 auprès du Préfet de Région Rhône Alpes.

COURRIER RENTREE
FOURNITURES

INSCRIPTION / ou REINSCRIPTION DE L'ELEVE :

NOM : **Prénom** :
 Adresse..... Ville..... CP.....
 Né(e) le à Code postal..... Nationalité
 Niveau scolaire : Diplôme en cours : Diplôme obtenu
 Etablissement fréquenté : Ville : CP.....

LES PARENTS ou REPRESENTANT LEGAL : Le(s) soussigné(s),

Monsieur : NOM et Prénom :
 Profession.....
 Demeurant :
Madame : NOM et Prénom :
 Profession.....
 Demeurant :

Agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur, Elle-même, Autre (en toutes lettres) :

	Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Téléphone portable	Téléphone fax
Père :				
Mère :				
Élève :				
EMAIL PARENTS :	EMAIL ELEVE :			

TARIF DE LA FORMATION €

Statut scolaire	COUT ANNUEL	COMPTANT	PAIEMENTS ECHELONNES	
		- 3%	ACOMPTE ANNUEL	11 MENSUALITES sans frais
CAP	4 100	3977,00	600 à l'inscription	318,18
option corps *	4 350	4219,50	600 à l'inscription	340,91
(*) Formation soin corps traditionnel 5 jours +3 ½ journées d'entraînement comprenant : une partie théorique, diététique, anatomie, cosmétologie, enveloppements chauds et froids, modelage relaxant et amincissant, palper rouler, appareils, gommage, balnéo, douche à jet, hammam, sauna				500 €

ORGANISATION DU REGLEMENT A L'INSCRIPTION :

ACOMPTE 1^{ERE} ANNEE : 600 € réglé le Chèque n°.....
FOURNITURES : 590 € réglé le..... Chèque n°.....
 (Le chèque des fournitures sera encaissé en Août)

(Liste à votre disposition comprenant tous les produits maquillage, épilations, ongles, linge, tenue professionnelle, le matériel, fascicules professionnels.
KIT EXAMEN. Tous les produits blancs utilisés en cours sont fournis par l'Ecole durant toute la scolarité Prescripteur d'UV offert aux élèves (valeur 120 €)

PIECES ADMINISTRATIVES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 3 photos d'identité
- 1 Photocopie de la carte d'identité recto/verso **ou**
- 1 Titre de séjour pour les étrangers
- Certificat de la journée Militaire et/ou attestation de recensement
- 1 attestation de Responsabilité civile
- 8 enveloppes vierges 23x16 timbrées (tarif +100 g)
- 8 enveloppes vierges 22x11 timbrées (tarif 50 g)
- Taille vêtement pour la tenue de pratique professionnelle :

MODALITES SCOLAIRES :

Les moyens pédagogiques : Salles de pratique et d'applications techniques. Salles de cours théoriques. Dossiers pédagogiques. Matériels techniques. Produits.

Les modalités de contrôle des connaissances, nature de la sanction éventuelle de la formation :

Contrôles continus hebdomadaires. Examens blancs trimestriels, présentation à l'examen, attestation de l'Etablissement

Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat :

Tous nos professeurs sont habilités par le rectorat de Lyon (dépôt d'une liasse approuvée par le Recteur)

ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation de l'établissement. Le ou la candidat(e) prend connaissance du règlement de l'école et s'engage à le respecter.

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur en vigueur dans sa globalité

Les parents ou représentant légal, ou l'élève elle-même :

- Déclare(nt) inscrire l'élève désigné(e) ci -avant auprès de l'établissement,
- Déclare (nt) avoir pris connaissance et garder un exemplaire du présent contrat,
- S'engage (nt) à en respecter les clauses,
- S'engage(nt) à payer l'intégralité des frais de scolarité, options et fournitures professionnelles comprises, conformément au tarif en vigueur et à l'échéancier figurant au recto du contrat.

CONDITIONS GENERALES

Article 1 -RESILIATION PAR LE REPONDANT FINANCIER/ANNULATION :

Le répondant financier signataire du présent contrat de scolarité devra **informer l'Etablissement par lettre recommandée avec accusé de réception** de sa décision d'annulation ou de résiliation de l'inscription, qui pourra être acceptée dans les conditions suivantes :

1 - Si cette décision intervient dans les 10 jours après la signature du contrat, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

2 - Si cette décision intervient dans un délai supérieur à 10 jours à dater du jour de la signature du contrat, et avant la rentrée scolaire, l'annulation entraîne la perte totale de l'acompte versé à l'Etablissement

3 – Si l'annulation est pour cause de force majeure (grossesse pathologique, dépression nerveuse avec hospitalisation, décès) l'élève doit le signaler par lettre recommandée avec accusé de réception en fournissant les justificatifs ; il peut résilier le contrat. **Dans ce cas seules les prestations dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat + un trimestre.** Dans tous les autres cas, la totalité de la scolarité est due.

Article 2 -ANNULATION PAR L'ETABLISSEMENT

Lorsque l'effectif minimum de dix élèves n'est pas atteint quinze jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit(e), l'établissement peut être conduit à proposer une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée. Conformément aux Articles 1152 et 1231 du code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, la résiliation de l'inscription sera prononcée et les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées, augmentées éventuellement d'une pénalité.

En cas de paiement par prélèvement mensuel, le non respect des échéances prévues entraîne la perte de cette facilité de paiement, l'exigibilité du solde annuel des frais de scolarité, ainsi que l'exclusion de l'élève. Tous frais engagés au titre de frais bancaires liés à un impayé seront facturés. A défaut de règlement dans les délais prévus une majoration des intérêts au taux légal en vigueur sera appliquée sur les sommes dues ainsi qu'une clause pénale forfaitaire fixée à 10 % pour tenir compte des frais de recouvrement engagés. Un escompte de 3 % est accordé pour tout règlement global de l'annuité scolaire en une seule fois le jour de la rentrée.

Article 3 - POUR LES NON - RESIDENTS EN FRANCE – DISPOSITIONS SPECIALES

Les élèves et/ou répondants n'ayant pas la qualité de résidents en France ne peuvent bénéficier du paiement en plusieurs échéances que si un engagement de caution solidaire est fourni (chèque du montant de la totalité de la scolarité) lors de l'inscription par une personne ayant cette qualité, salariée depuis au moins deux ans en France

Signature du répondant financier :

--

Fait en deux exemplaires à Lyon, le

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

L'établissement	L'élève :	Le père :	La mère

Ce document doit être retourné, signé par toutes les parties, accompagné impérativement de l'autorisation de prélèvement, du RIB ainsi que la situation financière

SITUATION FINANCIERE CAP 2 ANS
Nom..... Prénom.....

	Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Téléphone portable	Téléphone fax
Père :				
Mère :				
Élève :				
EMAIL PARENTS :		EMAIL ELEVE :		

♦ **MONTANT DE LA FORMATION :** _____ **4.100 €**

♦ **OPTION CORPS** **250€** OUI NON (*)
(Soit 500 pour les 2 années)

◆ **TOTAL :** = _____ €

♦ **Acompte** : 600 € réglé le (*)

♦ **Fournitures** : 590 € réglé le (*)

◆ **COMPTANT : (-3%) :** 3977 .00 4219,50 (avec soins corps)

◆ **PAIEMENTS ECHELONNES :** + options corps

Mensualités 11 Prélèvements:..... 318,18..... (*)340,91 (*)

ou 11 Chèques (à déposer à l'inscription) :318,18..... (*)340,91 (*)

Trimestriels : 3 Prélèvements :..... ... 1.166,67..... (*)1.250,00 (*)

ou 3 Chèques (à déposer à l'inscription) :..... 1.166,67..... (*)1.250,00(*)

(Septembre – Décembre- Mars)

Chèques déposés le * Cocher l'option choisie

ECHEANCIER_{ntu} Nb : Merci d'agrafer votre RIB et l'autorisation de prélèvement

MOIS	Prélèvement	CHEQUE	DATE	MOIS	Prélèvement	CHEQUE	DATE	MOIS	Prélèvement	CHEQUE	DATE
ACOMPTE 1^{ère} année : 600 €				MAI				FEV			
SEPT				JUIN				MARS			
OCT				JUILLET				AVRIL			
NOV				AOUT	ACOMPTE 2^{ème} année : 600€			MAI			
DEC				SEPT				JUIN			
JANV				OCT				SIGNATURES : PARENTS : ELEVE :			
FEV				NOV							
MARS				DEC							
AVRIL				JANV							